

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 2020 - SEANCE N°7 - DU 27 NOVEMBRE

L'an deux mil VINGT, le vingt-sept Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Raymond COQUET, Maire.

Présents : COQUET Raymond, HUGUET Chantal, GIRERD-CHANET Raymond, GAIDO Véronique, JALLUT Eric, LEBRETON Michèle, LIMOUZIN Emmanuel, MAGNIN Karine, PICARD Jean-Jacques, RULLET Serge, TACONNET Marie-Françoise, VOLLAND Sandrine, WILLINGER Tania.

Excusés : DEYMÉ-MESLIN Jeanine, BOUVIER-GARZON Patrick.

Secrétaire de séance : HUGUET Chantal

Date de convocation : 17 Novembre 2020

Nombre de Membres : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13



I) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Après lecture faite par Monsieur le Maire, une conseillère fait remarquer que le paragraphe dans les questions diverses, sur la situation du RESTAURANT COMMUNAL n'est pas tout à fait conforme à l'exposé qui a été fait, après avoir noté cette remarque, les rectifications seront apportées à ce paragraphe. L'assemblée délibérante, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Octobre 2020 après rectification.

II) DELIBERATION 2020-33 : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire précise qu'un dossier de demande de subvention avait été envoyé par mail ou courrier fin août, qu'une relance a été faite fin septembre 2020 auprès des associations qui n'avaient pas rendu de réponse. Certaines associations nous ont confirmé ne pas souhaiter recevoir de subventions cette année, du fait du confinement dû à la COVID 19 et aux annulations de manifestations.

Pour les associations qui n'ont pas rendu réponse, elles ne recevront pas de subventions.

Délibération :

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions destinées aux associations pour l'année 2020.

Le Maire rappelle qu'un dossier a été envoyé fin juillet pour réactualiser notre fichier concernant les dirigeants des associations et connaître le nombre d'adhérents habitants Granieu.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer aux associations nommées ci-dessous les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ADMR Bièvres	400,00 €
VALLEE DU GUIERS FC	700,00 €
Croix Rouge	80,00 €
Etoile Sportive UB2A	100,00 €
SSIAD	300,00 €
MFR Mozas - CFA	50,00 €
Sou des Ecoles	850,00 €
Ligue Contre le Cancer	80,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	2 660,00 €

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 6574 du budget 2020.

III) DELIBERATION 2020-34 : ADHESION AU SERVICE COMMUN DU SYSTEMES D'INFORMATION DE LA CCVDD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'intérêt manifesté par la Commune de Granieu pour bénéficier des prestations du Service Systèmes d'informations de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné.

Cela nous permet de bénéficier d'une mise à disposition de personnel informaticiens pour tout problème de maintenance ou achat et mise en service du matériel informatique et périphériques.

Conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée d'adhérer au service Systèmes d'informations commun mis en place sur le territoire des Vals du Dauphiné. Il s'agit d'un service entièrement géré par la Communauté de Communes, mis en commun avec notre commune selon une quotité définie par convention.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectuerait sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement défini dans la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Commune au service commun Systèmes d'informations de la Communauté de communes.

AUTORISE le Maire à signer, avec la Communauté de communes, en vertu de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention de service commun qui définit précisément les missions, les responsabilités et les modalités financières.

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

IV) DELIBERATION 2020-35 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion où la Région a présenté un PLAN BONUS RELANCE pour la relance économique pour le secteur des travaux public, du génie civil.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 mars 2021.

Pour la commune de Granieu 2 dossiers pourraient être déposés :

- les cheminements piétons : route d'Aoste et route de la Ville
- Un city park

La région a décidé que les communes ne devront déposer qu'un dossier : le projet retenu par le conseil municipal est le city park.

Monsieur le maire présente le projet élaboré par le cabinet d'architecte GALLOIS, projet qui peut être modifié car il n'est pas définitif : voir pour rajouter un escalier qui permettrait d'accéder au City Park depuis la salle des fêtes.

Au vu du relevé topographique, il est préférable de ne pas déplacer trop de terre et de se servir du dénivelé pour installer les différentes aires de jeux.

Un courrier sera fait à la SDH afin de pouvoir commencer les différents échanges : acquérir le terrain pour 1€ symbolique, faire borner le terrain et la signature de l'acte notarial.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que la commission Environnement et cadre de vie a travaillé sur la création d'une aire de jeux pour les enfants, située au centre de notre village. Un architecte a été missionné pour la réalisation d'un avant-projet sommaire.

Monsieur le Maire présente ce projet. Après analyse et échange, l'ensemble des conseillers municipaux donnent un avis favorable à cette réalisation.

Ce projet d'un montant de 90 000 € sera réévalué à un montant prévisionnel de **101 349 € HT à cause des différentes propositions du Conseil Municipal : escalier et WC PMR**. Ce montant peut être subventionné par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du PLAN BONUS RELANCE.

80ml de Gabions

Modelage du terrain et préparation des fouilles

Pose des gabions sur 10 m³ de fondation béton

Eléments de 2m x 0.50 cm x 1 m de haut pré-remplis

M.O. 9 600.00 € HT

Eléments de 2m x 0.50 cm x 0.50 cm pré remplis

Fournitures 15 280.00 € HT.

Terrain de boules de 50 m²

Décaissement de toute la surface

Pose d'un bidim avec apport de 15 cm de concassé 0/100 compacté

Apport et mise en place de 10 cm de concassé 0/22 compacté

Apport et mise en place de 3 cm de concassé 0/4 et 4/6 compacté

M.O. 4 840.00 € HT

Pose de 34 ml de poutres chênes 100 x 250.

Fournitures 3 250.00 € HT

Béton drainant sur 70 m²

Décaissement de toute la surface sur 25 cm

Réalisation de 13 ml de joints de dilatations

Pose de bordures sur les contours

Apport et mise en place de 10/20 drainant soit 15 tonnes

Mise en place du béton sur 12 cm d'épais

2 toupies + transport

M.O. et

8.5 m³ de béton drainant coloré

Fournitures 13 750.00 € HT

Clôtures sur 85 ml

Nivelage du sol et pose d'une clôture en panneaux rigides en 153

Scellement des poteaux 220 au béton avec sous bassement

Nivelage du sol une fois fini

M.O.

+ Fournitures 11 575.00 € HT

Massif de 150 m²

Décaissement de toute la surface en herbe avec évacuation

Bêchage des zones de plantation	
Pose d'une bâche tissée sur 150 m ²	
Pose de 13 ml de bordures alu	
Plantation de 55 arbustes	M.O. et
Apport et mise en place de 40 tonnes de roche concassée	Fournitures 13 850.00 € HT

Pelouse sur 400 m²

Réalisation d'un traitement chimique sur les zones en herbe	
Nivelage du terrain et mise en place des terres stockées	
Décompactage et passage de l'enfouisseur de pierres	M.O. et
Ensemencement de 400 m ² en pelouse avec roulage	Fournitures 2 600.00 € HT

WC PMR

Fourniture 6 000.00 € HT

Dalles pour jeux d'enfants sur 46 m²

Décaissement pour 4 dalles béton sur 15 à 20 cm	
Coffrage et ferrailage des 4 dalles	
Réalisation du béton sur 15 cm d'épais	M.O et
Décoffrage et pose d'un gazon synthétique collé	Fournitures 11 500 € HT

Création d'une aire de jeux

Papyrus alu	4 645.00 € HT
Bascule SIDI	2 051.00 € HT
Jeux sur ressorts : Duo Rigolo	590,00 € HT
Montagne d'Escalade	712.00 € HT
Combiné pluridisciplinaire	<u>1 106,00 € HT</u>
TOTAL AIRE DE JEUX	Fournitures 9 104.00 € HT

TOTAL GENERAL	101 349.00 € HT
----------------------	------------------------

Un dossier de demande de subvention sera déposé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette demande de subvention au taux le plus élevé possible.

APPROUVE le projet de création d'une aire de jeux au centre du village et DIT que les crédits seront prévus sur le Budget Primitif 2021.

CHARGE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**V) DELIBERATION 2020-36 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
AVANCEMENT DE GRADE ET AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES
HEBDOMADAIRE CREATION DU NOUVEAU POSTE ET SUPPRESSION DE L'ANCIEN
POSTE**

Le CDG 38 nous a, récemment, transmis le tableau d'avancement de grade proposé pour la secrétaire de mairie.

Selon la grille des emplois de la fonction territoriale, cet agent est, par ancienneté, promouvable au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe.

La Commission Administrative Paritaire du CDG38 ayant donné un avis favorable. Monsieur le Maire émet un avis favorable au vu des tâches effectuées par la secrétaire de mairie et propose de nommer cet agent sur ce grade à partir du 31 décembre 2020.

L'ancien grade sera supprimé après la création du nouveau grade auprès du Comité Technique du CDG38.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'au vu de l'augmentation du nombre d'habitants ces

dernières années (de 398 à plus de 500 habitants), le nombre de dossiers hebdomadaires à traiter est en constante augmentation. Il explique également que certaines tâches administratives et l'urbanisme sont complexes à traiter.

En sachant que la secrétaire n'est jamais remplacée pendant ses congés annuels, lorsqu'elle revient elle doit rattraper le retard et gérer les priorités. Il est proposé de passer le poste de secrétaire de mairie de 17h30 à 20h00 soit 2h30 hebdomadaires en plus, afin de faciliter le travail administratif et le respect des délais des différentes tâches.

Cette augmentation du temps de travail prendra effet à compter du 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la proposition de modification du tableau des effectifs :

- approuve l'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1ère Classe pour un temps de travail de 20h00 hebdomadaire.
- approuve la création du nouveau grade et la suppression de l'ancien grade - dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

VI) DELIBERATION 2020-37 : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS (suite)

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions destinées aux associations pour l'année 2020.

La délibération 2020-33 détaillant toutes les associations bénéficiant d'une subvention pour l'année 2020 comporte un oubli.

Le Conseil Municipal a bien voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention à l'Espace de Formation des Métiers de l'Artisanat pour la somme de 50.00 € mais une ligne a été oublié dans le tableau initial, c'est pourquoi, cette délibération est prise pour compléter la n° 2020-33.

EFMA	50,00 €
------	---------

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au compte 6574 du budget 2020.

VII) QUESTIONS DIVERSES

Chantiers Jeunes 2021 : un contrat de 20h - Dates à choisir

Mr le maire explique à l'ensemble du conseil municipal que la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné a mis en place un dispositif d'accès à l'emploi pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans. Il s'agit d'un contrat de 20h effectué pendant les vacances scolaires.

La commune de Granieu doit se positionner auprès de la Communauté de Communes.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal accepte de prendre un contrat sur l'été 2021.

En début d'année 2021, les jeunes pourront s'inscrire sur le site de la communauté de Communes.

Point sur les commissions des VDD

La crise sanitaire oblige la Communauté de Communes à suspendre ses réunions.

Point sur les commissions communales

Travaux :

Monsieur Raymond GIRERD-CHANET fait un état des travaux en cours ou à venir :

- Les projecteurs pour l'éclairage du clocher de l'église seront posés dans les prochaines semaines. Les lampes des candélabres ont été remplacées par des lampes à LED soit au total 49 points lumineux, dans le cadre du marché avec le TE38 passé en 2019.
- L'avancement des travaux d'enfouissement de la conduite de gaz réalisée par GRDF reliant l'usine de méthanisation d'Aoste au poste de Corbelin, se déroule normalement.
- Concernant la réfection de la route des marais reliant Granieu à Aoste : celle-ci démarrera début décembre, les rambardes du pont seront remplacées semaine 49.
- Les trous à boucher dans les chemins des marais seront effectués ultérieurement.
- Les travaux terminés sont : la taille des arbustes, continuité du trottoir à hauteur de chez Mme Karine Magnin jusqu'à l'entrée de Mr Patrick BOUVIER-GARZON et la petite partie sous le bar restaurant.

Calendrier de Granieu 2021 :

Monsieur Jean-Jacques PICARD a confirmé le lancement du calendrier 2021, en attente de connaître la date de livraison des calendriers.

Colis de Noël :

Madame HUGUET Chantal précise à l'ensemble du conseil municipal que sont éligibles à recevoir le colis de nos aînés, les personnes âgées de 70 ans. Après vérification d'après la liste électorale, pour l'année 2020, un total de 41 colis seront distribués : 29 colis pour 1 personne avec un budget d'environ 30€, 12 colis pour 2 personnes avec un budget d'environ 38€.

Il a été présenté 2 propositions avec des enseignes proposant des colis contenant des produits régionaux ainsi que leur mode de conditionnement.

La commission Cadre de Vie se réunira le samedi 28 novembre à 11h pour décider du choix de l'enseigne et le choix du contenu des colis.

Distribution des colis le samedi 12 décembre 2020. L'organisation sera transmise à tous.

XI) - Questions diverses :

Concernant le Bar restaurant, Monsieur le Maire confirme qu'à la suite de la réponse de la gérante, celle-ci a déposé sa dédite avec un préavis de 3 mois, ce qui porterait son départ au 16 janvier 2021. Monsieur Gaëtan MARTIN resterait locataire de l'appartement au-dessus du bar.

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme***

Séance levée à 22H45